

Adresse :

SESSAD L'AUXILI

24 rue Jacques-Henri Lartigue

66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 57 41 90—Fax : 04 68 38 67 45

sessad.auxili@wanadoo.fr



ASSOCIATION JOSEPH SAUVY

LE SESSAD L'AUXILI

*Le SESSAD propose une diversification des interventions.
Il est inscrit dans un dispositif de soins et d'éducation.*

LE SESSAD S'ADRESSE

- ◆ A des enfants et adolescents de 6 à 16 ans (sauf dérogation), présentant une déficience intellectuelle et pour lesquels des moyens médico-éducatifs adaptés sont nécessaires à la poursuite de leur scolarité,

MISSION DU SESSAD

- ◆ Prévenir les complications liées aux handicaps,
- ◆ Permettre le maintien de l'enfant dans son environnement scolaire, familial et social,
- ◆ Favoriser l'intégration,
- ◆ Prévenir l'exclusion sociale, scolaire et maintenir les liens familiaux.
- ◆ Soutenir et accompagner les familles.

MOYENS

- ◆ Consultations en vue d'admission et suivi du projet personnalisé,
- ◆ Visites à domicile, dans les lieux de vie de l'enfant et rencontres au service,
- ◆ Soutenir la place de la famille au sein des institutions s'occupant de l'enfant,
- ◆ Consolider la place familiale et sociale de l'enfant par une relation centrée sur l'éducateur référent et une action pluridisciplinaire en partenariat avec l'Éducation Nationale et les services sociaux.

EQUIPE

Sous la responsabilité du directeur ,l'équipe pluridisciplinaire se compose de personnels médico-psy, para-médico et éducatifs:

- Mr ROURA, Directeur,
- Mme POIRIER, Responsable de Service
- Dr BOBILLO, Pédopsychiatre
- Mme FREU, Secrétaire
- Mlle FÉRIÉ, Psychologue
- Mme PALMIER, Orthophoniste
- Melle BRAAK, Psychomotricienne
- Mme SISOUNTHONE, Éducatrice spécialisée
- Mr TZVETKOVITCH, Éducateur spécialisé
- Mme GONZALEZ-CANAL, Éducatrice spécialisée

ADMISSIONS

Sur notification d'orientation de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) l'admission visera à l'élaboration avec la famille d'un projet personnalisé pour le jeune.

DURÉE

- ◆ Plusieurs interventions hebdomadaires.
- ◆ Projet sur une année scolaire, en articulation avec le cadre défini par la MDPH.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

30 places

FINANCEMENT

Prise en charge par les différentes caisses d'assurance maladie.